

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Céline POMMIER**, **Véronique FILLION**, **Régis LAURENT**, Adjoint, **Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST**, **Christiane ROSSILLE**, **Yves GAULIER**, **Catherine MOUILLER**, **Pierrick MURCIER**, **Laetitia DUFOUR**, **Anthony FAYET**, **Pierre Alexandre GIRARD**, **Pierre CREPIN**, **Lysiane CHATELUS**, **Martine MERIGOT**

Absent excusé : **Philippe NEMOZ**, pouvoir à **Céline POMMIER**,

Absents : **Samyha LOUBIBET**, **Sandrine DELFIEU**, **Christophe CHAIZE**,

Date de la convocation : mercredi 3 décembre 2025

Secrétaire de séance : **Catherine MOUILLER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20251209-D202564-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

N°2025-64 OBJET : DEMANDE SUBVENTION n° 1 - ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente le projet qui fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe **TERRITORIALISEE** du Département pour l'année 2026.

Cette subvention n'est éligible que pour des gros projets des collectivités. Il propose au Conseil municipal de solliciter cette subvention pour l'opération suivante :

- Restructuration du pôle associatif au stade avec la création d'une salle de réunion mutualisée, l'aménagement extérieur et le transfert du jeu de boules lyonnaises actuellement situé à proximité de la place déroche. Celui-ci sera supprimé dans le cadre du projet en phase d'études et diagnostics pour la création d'un centre bourg.

Les entreprises sollicitées ont transmis leurs devis pour ce projet :

- 1 - Salle de réunion pour les associations (divers lots) : 75 674.64 € HT (90 477.06 € TTC) ;
 - 2- Création d'un jeu de boules lyonnaises (transfert du bourg) : 21 122.92 (25 347.50 € TTC)
 - 3- Aménagement extérieur (*local et jeu boules*) : 3 883.25 € HT (4 659 € TTC)
- Soit un total HT de 100 680,81 € HT (120 484.46 € TTC)

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention Département / Enveloppe territorialisée : 50 340 € soit 50%
 - Subvention Etat/ DETR : 30 204 € soit 30%
 - Part communale : 20 136.81 € soit 20%
- Total dépenses HT : 100 680.81 € soit 100%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2026,
- demande à **M. le Président du Conseil Départemental** l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe **TERRITORIALISEE 2026** pour l'aider à financer ces travaux d'un total HT de 100 680,81 € HT (120 484.46 € TTC).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 10 décembre 2025

Eric MARTIN, Maire

Catherine MOUILLER, secrétaire de séance

